

10 Faits divers & Justice

Droits de l'enfant en temps de paix et de conflits

Policiers et gendarmes face à l'obligation de revisiter leurs méthodes



Photo : L'Union



Photo : Olivier NDEMBI



Photo : Olivier NDEMBI



Photo : Olivier NDEMBI

Le directeur général des droits de l'homme, Eric Dodo Bounguendza, a rappelé à l'assistance les engagements pris par le Gabon en matière des droits de l'enfant. Photo du milieu : Le directeur général des écoles de gendarmerie, le lieutenant colonel Corneille Didjienga Ibinga et la directrice de la Sécurité urbaine, le commandant Prisca Stelle Nzigou (milieu). Photo de droite : Le directeur de la protection des droits de l'homme, Anicet-Gervais Ondo Nguema...

... s'adressant aux gendarmes, en présence des responsables des affaires sociales (premier plan).

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

Les différentes conventions internationales dont le Gabon est signataire leur font obligation d'avoir un regard plus protecteur envers les enfants. Un défi qui devrait rompre avec la pratique actuelle consistant, comme le constate si bien la directrice de la Sécurité urbaine en charge des mœurs à la préfecture de police de Libreville, Prisca Stelle Nzigou, à protéger les bourreaux au détriment des victimes, au nom de l'argent.

DANS le cadre de la poursuite des activités marquant la célébration, cette année, de la Journée de l'Enfant africain, le ministère de la Justice et des droits humains, à travers la direction générale des droits de l'homme et en partenariat avec l'Unicef, organise, depuis le 30 juin dernier, dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, des sessions de sensibilisation à la protection des droits de l'enfant. Destinées aux hommes en uniforme qui interviennent sur les différents théâtres en temps de paix comme en temps de crises, ces activités d'une haute portée pédagogique, visent à offrir à ces personnels les moyens d'aborder au mieux cette problématique en prenant en compte les autres acteurs du système national intégré de protection de l'enfant. Il s'agit en fait de promouvoir auprès des policiers et gendarmes, l'« Approche-système » qui exige désormais l'implication d'autres acteurs tels que les affaires sociales, la santé, le juge des mineurs, les organisations de la société civile, la police et tous ceux qui travaillent dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Face aux gendarmes, mardi dernier à l'Ecole nationale de gendarmerie d'Owendo, le directeur général des droits de l'homme, Eric Dodo Bounguendza a d'ailleurs rappelé les engagements internationaux pris par le Gabon en ratifiant des ins-

truments internationaux qui l'obligent au respect des droits de l'enfant en période de paix et de crises. Il s'agit, notamment, de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de l'Union africaine et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

« Ces trois instruments internationaux, a dit M. Bounguendza, expriment donc l'obligation pour notre pays, partant pour nous tous, d'assurer la réalisation de tous les droits de l'enfant, en temps de paix, de conflits et en temps de crises ». Coordonnateur technique de cette activité de sensibilisation, le directeur de la protection des droits de l'homme, Anicet-Gervais Ondo Nguema a défini l'enfant comme étant toute personne humaine ayant entre 0 et moins de 18 ans. Il a notamment insisté sur le principe de la victimisation qui protège ce dernier et qui veut que, quelle que soit l'infraction dont il serait l'auteur, tout enfant doit d'abord être considéré comme une victime. Et donc soumis à un traitement différent de celui d'un adulte, à priori conscient des actes qu'il pose. Il en est ainsi de la garde à vue qui ne saurait excéder 12 heures, mais qui, dans la pratique répandue au sein des unités de police et de gendarmerie, va souvent bien au-delà de cette durée. Il faut dire que même si l'objectif général de la rencontre portait sur la promotion de l'« Approche-système », afin d'amener les militaires à travailler en synergie avec tous les autres acteurs civils de la chaîne de protection des droits de l'enfant au Gabon, c'est davantage une interpellation qui a été faite aux corps habillés sur le respect des droits de l'homme dans la pratique

de leur métier. Une pratique hélas encore gangrenée par l'usage de la torture comme moyen d'obtenir des aveux et des comportements moyennés qui tendent à ériger les personnes interpellées en de sous-hommes, en les humiliant. Toutes choses que les conventions internationales, librement ratifiées par le Gabon, réprouvent fortement.

DISPARITION DE DOCUMENTS • S'insurgeant contre de tels agissements qui dénotent d'un déficit de professionnalisme de la part de leurs auteurs, le directeur général des écoles de gendarmerie, le lieutenant colonel Corneille Didjienga Ibinga a, à cette occasion, déclaré que la mission de protection des personnes et des biens attribuée aux flics et pandores n'est pas un slogan. Que, dans le cadre de leurs interventions sur le terrain, en temps normal comme en temps de crises, ils doivent toujours avoir à l'esprit que dans toute manifestation populaire se cachent des enfants, qu'il convient de protéger, conformément à la législation internationale. Pour lui, il n'est nullement question de les dédouaner lorsque leurs actes portent atteinte à l'ordre public, mais d'agir toujours avec professionnalisme, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

« Chacun de vous a le devoir de désobéir à un ordre manifestement illégitime », a-t-il par ailleurs rappelé aux gendarmes. Mettant ainsi en garde ceux d'entre eux qui obéissent aveuglément aux ordres de leurs chefs. Lesquels consisteraient, par exemple, à commettre un génocide, recruter des mineurs pour satisfaire leur libido ou pour vendre de la drogue. De tels agents doivent savoir que chacun d'entre eux est pénalement responsable des actes qu'il pose. De même que la loi sera sans pitié pour tout personnel du commandement qui aura projeté, encouragé, ordonné et commis des exactions dans le cadre de ses missions, a prévenu le

« DG » des écoles de gendarmerie.

La directrice de la Sécurité urbaine en charge des mœurs à la préfecture de police de Libreville, s'est voulu plus direct en dénonçant quelques cas de violation des droits de l'enfant dont policiers et gendarmes se rendent régulièrement auteurs dans les commissariats et brigades, où des plaintes pour vols sont déposées par les victimes. Au nombre de ces pratiques mises à nu par le commandant Prisca Stelle Nzigou, se trouvent des opérations surnoises de marchandage visant à conditionner la prise en compte des plaintes des jeunes filles

agressées sexuellement à des aventures amoureuses. Un comportement pour le moins cruel, tant la victime est ainsi soumise à un nouveau traumatisme causé par des personnes qui sont, normalement, censées la protéger. Il y a, tout aussi grave, le retrait de certaines preuves, et singulièrement le certificat médical, lors de la transmission du dossier au parquet de la République. Selon la patronne de la Sécurité urbaine, s'exprimant d'ailleurs sans langue de bois, ces « disparitions » de documents dans la procédure interviennent généralement à la suite d'opérations de corruption des

enquêteurs par les violeurs présumés. « Quand on voit l'argent, on oublie qu'il y a une victime », a déploré le commandant de police. Appelant ainsi ses frères d'armes au service des bourreaux à rompre avec ces atteintes aux droits de l'homme qui les exposent du reste, à tout moment, à la rigueur de la loi, tant ils demeurent eux aussi des justiciables. Après une première vague mardi dernier, l'atelier de sensibilisation à l'intention des policiers et gendarmes se poursuit ce jeudi avec un second groupe. Avant la boucle, demain vendredi, avec les plus hauts responsables des deux corps.

À PARIS, AU RAYON D'OR

Des GRANDES marques à PETITS prix!

Jusqu'à **-50%**

EASTPAK	HERSCHEL	TED LAPIDUS	JUMP
SAMSONITE	KIPLING	HELLO KITTY	SNOWBALL
DELSEY	LIPALUT	LACOSTE	TANN'S

www.rayondor-bagages.fr

<p>■ M° République 178, rue du Temple PARIS 3^e Tél. : 00 33 1 42 72 03 76</p>	<p>■ M° Gare de l'Est 61, Bd de Strasbourg PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 40 35 12 72</p>	<p>■ M° Gare du Nord 7, Bd de Denain PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 45 26 88 72</p>
--	--	--

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE A L'EXPORTATION